



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER 2021

Date de convocation et d'affichage : 11 février 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

Présents :

BACHMANN Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MARTY Rémy
BAROIN François	GARNERIN David	MEIRHAEGHE Jean-François
BAUDOUX Bruno	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Sonia
BAZIN-MALGRAS Valérie	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BEAUSSIER Jean-Marie	GAURIER Marlène	MONTAGNE Jean-Jacques
BETTINGER Sylviane	GATOUILLAT Marcel	MOSER Alain
BEURY Loëtitia	GAUTHIER Anne-Sophie	NINOREILLE Francine
BILLET André	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BLANCHARD Dominique	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BLANCHON David	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BLASCO Thierry	GONCALVES José	PETIT Christine
BLASSON Christian	GOUJARD Pascal	POIVEZ Kevin
BOICHUT Daniel	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	PORTIER-GUENIN Françoise
BOISSEAU Dominique	GROSJEAN Patrick	POTTIER Denis
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
BRANLE Christian	GUILLAUMET Virginie	RAGUIN Jacky
BURRI Marie-Luce	GULTEKIN Gulcan	REHN Yves
BUTAT André	GUNDALL Philippe	RENOIR Gilles
CASTEX Jean-Marie	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Sophie
CHALVET Marie-Ange	HENNEQUIN Virgil	RICHARD Vincent
CHAMPAGNE Anicet	HENRI Pascal	ROBLET Bernard
CHAMPAGNE Bernard	HIMEUR Aïcha	ROUSSELOT Nicole
CHEVALIER Bertrand	HIRTZIG Jack	ROUSSEAU Pauline
CHOISELAT Emmanuel	HONORÉ Nicolas	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HOUARD Bruno	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HUBINOIS Alain	SEBEYRAN Marc
COURTOIS Jean-Christophe	JOLLIOT Marie-France	SERRA Frédéric
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SIMON Eric
DA ROCHA Katia	LANDREAT Pascal	THIENOT Régis
DE VILLEMEREUIL Gérard	LANOUX Claudie	THOMAS Christine
DEHARBE Dominique	LE CORRE Marie	VIART Jean-Michel
DELAITRE Guy	LEBECQ Jérémy	VOLHUER Michel
DENIS Valéry	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	ZAJAC Anna
DESROUSSEAUX Pascal	LEDOUBLE Catherine	
DRAGON Jean-Luc	LEMELAND Caroline	
DUCHÊNE Annie	LEMELLE Flavienne	
DUQUESNOY Olivier	LEPRINCE Didier	
DUSACQ Maxime	LEQUIEN Ombeline	
FARINE Bruno	LEROY Marie-Thérèse	
FINOT Patrick	LEYMBERGER Brigitte	
FLEURET Dominique	MAGLOIRE Arnaud	
FRAENKEL Stéphanie	MALARMEY Michelle	
FRAPIN David	MANDELLI François	

Excusés et ont donné pouvoir : ABEL Jean-Pierre à BLASSON Christian, BECARD Francis à BAROIN François, BRET Marc à HELIOT-COURONNE Isabelle, SOMSOIS Hervé à GUILLAUMET Virginie, HUMBERT Christophe à POTTIER Denis, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe

Absents et excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, CHOMAT Christophe, GRIENENBERGER Daniel, BAGATTIN Mélanie, MARTINOT Bruno.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN

DELIBERATION N°06	Travaux de mise en séparatif d'un réseau unitaire
RAPPORTEUR	Annie DUCHENE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
122	130	130			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER 2021**ASSAINISSEMENT
TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF D'UN RESEAU UNITAIRE****Exposé :**

Troyes Champagne Métropole souhaite lancer sur le territoire de La Chapelle Saint Luc, un programme de mise en séparatif du réseau unitaire existant, en vue de se mettre en conformité vis-à-vis du schéma directeur d'assainissement, des objectifs du 11^e programme d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du règlement d'assainissement de Troyes Champagne Métropole.

En effet, le meilleur traitement pour les eaux pluviales est l'infiltration directe, là où la pluie est tombée. Le sol réalise ainsi une épuration naturelle, les nappes phréatiques peuvent se recharger et on limite les risques de débordement des réseaux.

Ces travaux s'inscrivent également dans une démarche environnementale puisqu'ils visent à réduire la pollution des milieux naturels par les eaux usées non-traitées, lors de surverse, en cas d'orages.

Une première phase de ces travaux de mise en séparatif a été réalisée sur la commune de Troyes, quartier Blanqui en 2018/2019. Il s'agit ici d'entamer la deuxième phase du projet.

Cette nouvelle phase de travaux concerne les rues Jules Ferry et Danton à La Chapelle Saint Luc et consistera en la pose de nouveaux réseaux, sur un linéaire de 500 ml pour un montant estimé à 1 663 000 € HT.

Dans le cadre de ce projet global, des enquêtes domiciliaires ont ainsi été réalisées. Selon le zonage pluvial approuvé par Troyes Champagne Métropole, des parcelles ont été identifiées, pour lesquelles la communauté d'agglomération avait auparavant approuvé le réseau unitaire, et qui sont désormais incluses dans le territoire devant passer en réseau séparatif. Le règlement d'assainissement, conformément à l'article L. 1331-2 du code de la santé publique, prévoit donc la réalisation à la parcelle d'un système d'infiltration des eaux pluviales, en vue de les séparer du réseau d'assainissement. Cela permettra, également, d'éviter des surcharges hydrauliques à la station d'épuration de Barberey et donc de diminuer les coûts de traitement (énergie, réactifs ...).

Au regard de l'intérêt public de la mise en séparatif des réseaux, l'Agence de l'eau Seine Normandie accompagne Troyes Champagne Métropole aux fins de réaliser, sous maîtrise d'ouvrage publique, ces travaux de réhabilitation réalisés pour partie, en propriété privée. Les travaux en propriété privée, consistant au dé raccordement des eaux pluviales et en la création de puisards d'infiltration, conditionnent l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les équipements ainsi créés et réceptionnés par Troyes Champagne Métropole seront finalement remis aux usagers concernés qui en deviendront pleinement propriétaires et en assumeront ainsi l'entretien.

Pour ce faire, deux actes seront établis entre les propriétaires et Troyes Champagne Métropole. Le premier autorisera les services de Troyes Champagne Métropole et l'entreprise choisie à pénétrer sur la propriété privée et réaliser les travaux. Le second attestera de la réception des ouvrages et de leur remise gracieuse aux propriétaires, avec un plan de recollement des ouvrages exécutés.

17 propriétés privées sont concernées sur la commune de La Chapelle Saint-Luc, pour un montant total des travaux estimé à 119 000 € HT et pour lequel une participation de 30 à 40% est attendue de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de 16 % au titre de la DSIL Plan de relance.

Le coût résiduel des travaux à la charge de Troyes Champagne Métropole sera financé par les économies réalisées sur l'énergie des postes de relèvement ainsi que sur les coûts de traitement de la station d'épuration de Barberey, ce qui justifie l'intervention de Troyes Champagne Métropole au titre de l'intérêt général.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **D'APPROUVER la réalisation et la prise en charge de travaux de mise en séparatif d'un réseau unitaire en propriété privée sur la commune de La Chapelle Saint-Luc ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**